



15ème législature

Question N° : 24287	De Mme Fabienne Colboc (La République en Marche - Indre-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Situation des services départementaux d'incendie et de secours	Analyse > Situation des services départementaux d'incendie et de secours.
Question publiée au JO le : 05/11/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Fabienne Colboc appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les revendications des services départementaux d'incendie et de secours. À l'appel de plusieurs organisations intersyndicales, les sapeurs-pompiers ont décidé de se mettre en grève dès le 29 août 2019 et pour une durée de deux mois afin de dénoncer le manque d'effectifs et de reconnaissance de leur profession. En effet, depuis mars 2019 les syndicats déplorent des effectifs sur-sollicités, notamment par l'absence de sapeurs-pompiers professionnels en milieu rural, ce qui entraîne une augmentation du périmètre opérationnel et des délais d'intervention. Les sapeurs-pompiers revendiquent également une plus grande reconnaissance des risques qu'ils prennent pour assurer la sécurité de la population, par le biais de l'augmentation de leur prime de feu, et du dégel du point d'indice. Afin de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier, les pompiers souhaitent également que le secours d'urgence aux personnes soit réorganisé, et qu'une plateforme unique de réception des appels d'urgence soit créée. Plusieurs réunions seront organisées en novembre 2019 entre les organisations syndicales, le ministre de l'intérieur et la ministre de la santé. Dans ce contexte, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement envisage de répondre aux préoccupations des sapeurs-pompiers et au manque d'effectifs professionnels constatés en zone rurale.